

Nombre de Conseillers en exercice : 11	Nombre de Membres Présents : 8	Nombre de Membres Vo- tants : 9	Date de la convoca- tion : 02 juin 2020
--	--------------------------------------	---------------------------------------	---

L'an deux mille vingt, le six juin, le Conseil municipal de la commune de ESPÉRAZA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Monsieur REVERTE Georges, Maire.

En raison de la pandémie du coronavirus covid-19, Monsieur le Maire a demandé l'huis clos à l'assemblée. L'huis clos accordé, la séance s'est déroulée dans le strict respect du protocole sanitaire et en respectant les gestes barrières

**PRESENTS** : Mmes et MM. REVERTE G ; ORTIZ V ; CROS P ; MEKKI-KHALFA D ; PRIOUL C ; ROSSEL J ; BARATA D ; RIVANO P ;

**ABSENTS** : Mme JAULENT C ; M. TOLLON J-C ;

**PROCURATIONS** : M. TOLLON J-C à M. ROSSEL J.

Le quorum atteint, M. ROSSEL Jacques, volontaire, est désigné secrétaire de la séance de l'assemblée. La réunion débute à 09h30 et s'achève à 11H00.

Après avoir déclaré la séance ouverte, le président de l'assemblée demande une minute de silence en l'honneur de Madame Karine MOLES, conseillère municipale, décédée d'une longue maladie.

-----O-----

## 1 - DÉLIBÉRATIONS

**0 - DÉLIBÉRATION LIMINAIRE** : demande de l'huis clos par M. le Maire en raison de la pandémie covid-19.  
ACCORDÉ À L'UNANIMITÉ

### 1 - EXONÉRATION REDEVANCE DES OCCUPATIONS DOMAINE PUBLIC PENDANT LA DURÉE DU CONFINEMENT

M. le Maire explique à l'assemblée que les professionnels de la restauration et les cafetiers ont particulièrement été affectés par la durée du confinement qui a entraîné leur fermeture et par conséquence a eu pour effet de les mettre en difficulté financière.

Au vu de cette situation exceptionnelle, il lui paraît opportun de faire un geste vis à vis de ces commerçants en les exonérant des droits d'occupation du domaine public. Il est proposé une exonération à compter du 1er mars jusqu'au 31 décembre 2020.

Le CONSEIL APPROUVE à l'UNANIMITÉ cette proposition.

### 2 - EXTENSION DES PÉRIMÈTRES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES CAFETIERS ET RESTAURATEURS

Toujours dans le même esprit de rétablir la santé financière des commerçants les plus pénalisés par la pandémie (restaurateurs et cafetiers) M. le maire propose d'augmenter la surface d'occupation du domaine public pour ces commerçants dans la mesure des possibilités offertes par leur situation géographique. Cette occupation supplémentaire gratuite du domaine public serait accordée dès l'approbation par le conseil et jusqu'au 31 décembre 2020. Proposition ACCEPTÉE à l'UNANIMITÉ

### 3 - PLAN DE FINANCEMENT DÉFINITIF SUBVENTION TRAVAUX CHEMINS SUITE INONDATIONS DE JANVIER 2020

Ce plan de financement concerne les travaux de réparation des chemins communaux qui desservent des habitations et qui ont subi des dégâts lors des intempéries du mois de janvier 2020. Les devis ont été affinés par rapport à ceux présentés en séance du 11 février 2020. La demande de subvention est en cours et le conseil doit se prononcer sur le plan de financement définitif

**Montant des travaux : 182 630 HT**

Financement : Etat : 40% soit 73 052 € ; Département : 40 % soit 73 052 € ;

Coût pour la commune : 20% soit 36 526 €

Détails :

	Commune	P.U.	Montant
0	Travaux préparatoires		
1	Boulevard Berdet	1,00	3 000,00
2	Cote Sainte Hélène et chemin Audouy	1,00	10 400,00
3	Chemin de l'Ayelou	1,00	25 205,00
4	Chemin du Poux	1,00	10 725,00
5	Chemin de Fontcouverte	1,00	13 340,00
6	Chemin de Nébias	1,00	12 540,00
7	Chemin de la Roquette	1,00	4 275,00
8	Chemin de Savounet	1,00	19 610,00
9	Chemin de Pailhères	1,00	2 660,00
10	Accès réservoir Pailhères et parking	1,00	24 700,00
11	Chemin de Couleurs	1,00	13 025,00
			43 150,00
	<b>TOTAL H.T.</b>		<b>182 630,00</b>
	<b>T.V.A. à 20,00%</b>		<b>36 526,00</b>
	<b>TOTAL T.T.C.</b>		<b>219 156,00</b>

PLAN de FINANCEMENT APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ

### 4 - ~~BAIL PROFESSIONNEL INDUSTRIE~~

Délibération reportée pour informations complémentaires.

## II – INFORMATIONS

### MAIRIE :

**Coronavirus-covid-19 :** La distribution des matériels de protection tant au personnel communal (visière, masque), aux enseignants et aux commerçants (visières) ou à la population (masques) ainsi que dans les services (hygiaphones, gel hydro-alcoolique) s'est bien déroulée. Devant la pandémie, les Espérazanais ont fait preuve d'un civisme et d'une solidarité exemplaires qui les honore. La population doit être encore servie en masques car notre principal fournisseur ne nous a pas encore tout livré. M. le Maire remercie vivement toutes et tous les bénévoles qui ont élaboré avec célérité et dévouement les masques déjà distribués, ainsi que notre couturière locale à qui nous avons commandé 400 masques. Merci aux élus, aux membres du CCAS et au personnel communal qui se sont dévoués pour distribuer les masques à la population âgée en les livrant à domicile. Des Espérazanais doivent encore venir en mairie percevoir leur(s) masque(s). Une réunion de remerciements aura lieu la semaine prochaine pour les bénévoles .

**Marchés d'Espéraza :** la réouverture s'est bien passée. Le port du masque obligatoire pour cette réouverture a été largement accepté. Le second dimanche le port a été simplement recommandé mais il a été porté par une majorité de visiteurs. Une lotion hydroalcoolique était proposée aux entrées mais elle n'a pas eu de succès. Les dimanches suivants l'accès sera libre et le masque définitivement recommandé sauf incident majeur.

Dans le cadre de la réouverture d'INTERMARCHÉ, la commission de sécurité est convoquée le vendredi 12 juin pour évaluer son dispositif de sécurité incendie.

Un camping-cariste nous écrit pour nous remercier de l'aire de passage et nous soumet des idées ou remarques constructives.

La Maison de Mickael, nous sollicite par l'intermédiaire de l'OSCAR, pour organiser un séminaire relatif au déblocage émotionnel. Il aurait lieu au centre culturel salle du Barri, du 09 au 15 septembre 2020. Avis favorable du conseil.

L'EDEN demande également l'autorisation d'organiser le Festival énergétique le week-end du 29 et 30 août 2020. Avis favorable du conseil.

Les organisateurs de la Foire Bio de Couiza recherchent un lieu pour l'organiser au mois d'août sur un week-end. M. le maire propose qu'Espéraza accueille la foire. Avis favorable du conseil.

Réception d'une plainte d'un cultivateur dont le bétail d'un éleveur a fait des dégâts sur ses cultures à 2 reprises. Il a demandé la conciliation du maire. Une mise en demeure a été transmise à l'éleveur pour qu'il prenne ses dispositions afin d'éviter que cela se reproduise.

**La POSTE :** elle a rouvert. Le service technique a tracé sur le trottoir des distances de sécurité. La police municipale réalise des patrouilles afin de conforter le vigile.

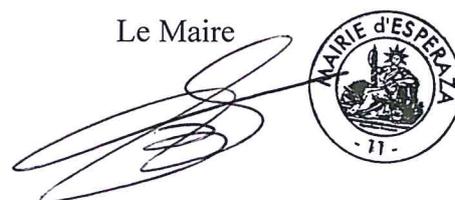
**EHPAD :** la nouvelle équipe dirigeante est venue se présenter le vendredi 29 mai. Mme RIGAL sera directrice de l'EHPAD. Mme LAVERDET Nathalie, succède à Mme PUJOL Monique qui est mutée au CH de Limoux.

**SYADEN :** le contrat de fourniture de gaz a été renouvelé.

**CCPA :**

Reprise en salle « Maroc » de l'espace Alibert, du LAEP (Lieu Accueil Enfants Parents) chaque mercredi dans le respect du protocole sanitaire. Ce mercredi 10 juin, le local est rendu à sa destination première. La salle de consultation covid-19 a été démontée.

Le Maire

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. le Maire'. To the right of the signature is the official seal of the Municipality of Espéraza. The seal is circular with a double border. The outer border contains the text 'MAIRIE d'ESPERAZA' at the top and '- 11 -' at the bottom. The inner circle features a central emblem depicting a landscape with a tree and a building, possibly a church or town hall.